

Demande de dispense de branche en formation initiale et maturité professionnelle post-cfc

Deux types de dispense peuvent être accordées :

- une dispense partielle - dispense de cours mais participation aux épreuves et examens ;
- une dispense totale - dispense de cours, épreuves et examens

Si l'élève est au bénéfice d'une dispense totale, elle ou il verra apparaître dans son bulletin sous sa note école le terme "DISP" et sous sa note d'examen et sa moyenne de branche finale, le terme "ACQUIS".

Une dispense totale n'est possible que pour les branches de maturité professionnelle.

L'élève doit réaliser que si elle ou il choisit une dispense totale, elle ou il se prive peut-être d'un bon résultat pour le calcul de sa moyenne finale.

Un·e élève dispensé·e ne peut revenir sur sa décision. La dispense entre en vigueur à dater du moment où l'élève a reçu la confirmation de l'école.

Elève

Nom et prénom : _____ Classe : _____

Demande de dispense totale de

- Allemand, diplôme obtenu : _____
- Anglais, diplôme obtenu : _____
- Autre·s : _____ diplôme obtenu : _____

Une demande de dispense totale pour les langues doit être accompagnée d'un diplôme reconnu par le SEFRI. La liste se trouve en bas de la page "documents" du site ETML (www.etml.ch) : <https://www.etml.ch/vie-de-lecole/documents.html>

Demande de dispense partielle de

- Anglais filière MPTASV filière CFC

Motifs, titres obtenus, etc.

- Allemand filière MPTASV filière CFC

Motifs, titres obtenus, etc.

Autres...

- _____ filière MPTASV filière CFC

Motifs, titres obtenus, etc.

Lieu et date :

Signature de l'élève :

Signature de la ou du représentant·e légal·e : _____

DECISION (à compléter par l'école)

Nom et prénom : _____ Classe : _____

Dispense totale accordée, branche: _____

Dispense partielle accordée, branche: _____

Dispense refusée, branche: _____

Commentaires

Lieu et date :

Signature direction :

Original au dossier papier

Copie au dossier informatique de l'élève